

STATUTS

CHAPITRE I **BUT ET COMPOSITION**

Article 1 : Objet, durée et siège social

Sous l'autorité de la Fédération Française du Char à Voile, l'Association des **COMITE DEPARTEMENTAL du CHAR à VOILE du Pas de Calais**, fondée le 17 juillet 1980, dissoute à la Préfecture de Boulogne sur son 101 juillet 1981 sous le n° 03050 en vertu de la loi du 1 juillet 1901, les statuts et règlements de la FFCTV ainsi que par les présents statuts. Le Comité Départemental agit en concertation avec le Ligue Régionale du Nord Pas de Calais-Picardie, à laquelle il est rattaché.

Le Comité Départemental du Char à Voile du Pas de Calais est un organe décentralisé de la FFCTV, chargé de la représenter et d'assurer une partie de ses missions, dans le cadre des statuts et règlements de cette dernière.

Le Comité est dissout

Et son siège à WIMILLE - Maison du Département - Comité Général - rue de la république

Celui-ci peut être transféré dans une autre commune par délibération de l'Assemblée Générale.

Le Comité Départemental du Char à Voile du Pas de Calais a pour objet d'organiser, de promouvoir, d'encourager, de développer, d'initier, d'accompagner, d'encadrer, de gérer et de contrôler le sport du Char à Voile sous toutes ses formes, dans les limites de ses compétences définies à l'article 2 des présents statuts et des obligations transmises par l'article 7 des statuts de la FFCTV.

Missions

- Organiser et développer la pratique du Char à Voile.
- S'assurer pour garantir le respect des règles sportives internationales, nationales et les règlements fédéraux.
- Veiller au respect de la charte de développement du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français.
- Organiser dans le cadre des règlements nationaux et internationaux, des compétitions de tous niveaux, en participant les championnats départementaux de ses membres. Délivrer les titres sportifs officiels.
- Coordonner les actions et soutenir les efforts de développement des personnes morales et physiques qui contribuent à la pratique du Char à Voile.
- Entretenir toutes relations utiles avec les collectivités et les organismes sportifs départementaux, avec le Comité Général, le Comité Départemental Olympique et Sportif (C.D.O.S.), le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports (D.D.J.S.), le Délégué Départemental du Tourisme (D.D.T.) ... de représenter auprès d'eux la FFCTV et le Char à Voile en général.
- Mettre en œuvre et gérer la formation de ses cadres et dirigeants.